

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023**

Étaient présents : Mmes WERQUIN. (proc. de M. LENBA). CASSEZ. POCKET. ANDRE. PLOCINIAK. HAGE. VANDENDRIESSCHE.

Étaient absents excusés : M. FRANCONVILLE. Mmes BARLET. MADAU. GOUAL.

Était absente : Mme PECQUEUR.

Était représenté : M. LENBA (pouvoir à M. WERQUIN).

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 – Désignation du Secrétaire de Séance
- 3 – Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 Avril 2023.
- 4 – **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er Janvier 2024.**
- 5 – **Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF).**
- 6 - Questions diverses

Madame Mildred WERQUIN, Vice-Présidente ouvre la séance et salue l'Assemblée.

1) Appel :

Madame la Vice-Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2) Désignation du Secrétaire de Séance :

Madame Mary VANDENDRIESSCHE est désignée Secrétaire de Séance.

3) Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 Avril 2023.

En l'absence de commentaire, le procès-verbal est adopté à l'**Unanimité**.

4) Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er Janvier 2024.

Madame Mildred WERQUIN explique que le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les Collectivités à compter du 1er janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Elle précise que les obligations comptables incombant aux CCAS sont celles applicables à la Commune ou au groupement de rattachement.

Madame Mildred WERQUIN informe l'Assemblée que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

Le Conseil d'Administration, à **l'Unanimité**, décide d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget Principal du CCAS de Dourges, à compter du 1er janvier 2024.

5) Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Madame Mildred WERQUIN explique que dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57, les CCAS doivent se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Il a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux et décrit notamment les processus financiers internes que le CCAS de Dourges a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Le Conseil d'Administration, à **l'Unanimité**, adopte Le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS de Dourges.

6) Questions diverses :

Madame Mildred WERQUIN évoque la participation massive de nos séniors à la Semaine Bleue. Les activités étaient variées et ont été très appréciées. Une soirée théâtre est prévue ce samedi 21. 30 places ont été réservées pour les séniors.

Dates à venir :

- le 25 Novembre : Collecte banque alimentaire et point de collecte à ID STOCK les vendredi et samedi.
- le 6 Décembre : Remise des colis aux séniors de 73 ans et plus à la Salle des Fêtes Mairie.
- le 13 Décembre : Noël du C.C.A.S. sur le thème du Carnaval.

Madame Mildred WERQUIN fait ensuite un retour sur le contrôle des ressources de septembre. Une analyse plus poussée des dossiers a été réalisée et a permis de relever de nombreuses incohérences entre le déclaratif et la remise des documents. On est ainsi passé de 92 à 61 familles.

Un courrier a été adressé aux bénéficiaires spécifiant que toute situation amenée à changer devait être signalée au C.C.A.S.

Madame Véronique HAGE : « Quelle a été la réaction des personnes ? ».

Madame Mildred WERQUIN : « Suite au courrier, je n'ai reçu que 3 familles, les autres n'ont fait aucun retour. Je pense qu'elles ont donc pris conscience qu'elles n'étaient plus dans leur droit. Cependant, rien n'est figé, tout dossier peut être redéposé ».

Madame Dominique POCLET : « Je tiens à souligner que Madame Mildred WERQUIN se bat avec la banque alimentaire de Carvin pour avoir des denrées plus variées car à un moment on a eu des chips à profusion ».

Madame Mildred WERQUIN : « Lors du dernier Conseil d'Administration de la banque alimentaire il nous a bien été confirmé que l'attribution était de 16 kg de denrées par bénéficiaire et par mois ».

Madame Dominique POCLET : « On constate quand même une amélioration, on a maintenant un peu plus de yaourts et de viande ».

Madame Mildred WERQUIN : « Lors du Conseil Municipal du 16 octobre dernier, j'ai été interpellé par Monsieur Pascal VANDERSTEEN sur le fait qu'un bénévole masculin non bénéficiaire récupérait de la nourriture pour en distribuer à ses voisins. J'ai été très touchée par ces propos qui ont entaché mon intégrité professionnelle et celle des bénévoles. Je rappelle que je fais des contrôles poussés et que je suis toujours présente aux distributions. On évite de remettre en circulation des denrées. Des sanctions ont déjà été prises par ailleurs. Je confirme qu'aucun bénévole non bénéficiaire ne ressort avec de la nourriture. Sauf exception quand il reste par exemple quelques choux pour éviter de les jeter. Lorsqu'il reste des quantités plus importantes, ça part au Resto du Cœur ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

La Secrétaire,
Mary VANDENDRIESSCHE.



La Vice-Présidente,
Mildred WERQUIN

